

# REGLEMENT INTERIEUR

## Halte-Garderie « LES BAMBINS »

### Hiver 2017 - 2018

L'accueil de jeunes enfants, géré par la halte garderie « les Bambins » appartient à l'école de ski française de Montalbert.

La halte garderie est un lieu d'accueil occasionnel des enfants de 18 mois à 6 ans. Tenant compte de la fréquentation touristique, la halte-garderie est agréée pour accueillir 24 enfants pendant les vacances scolaires et 16 enfants pendant les périodes hors vacances scolaires simultanément dans ses locaux.

L'accueil des enfants handicapés pourra se faire dans la mesure où le handicap est compatible avec la vie collective, avec l'accord de la directrice et sur avis des médecins soignants.

La halte garderie est ouverte du 18 décembre 2017 au 21 avril 2018, en continue du lundi au dimanche, de 9 heures à 17 heures.

Les enfants peuvent être accueillis:

- à la demi-journée garderie de 9h à 12h00 ou de 14h00 à 17h00
- à la demi-journée garderie + repas de 9h00 à 14h00 ou de 11h30 à 17h00
- à la journée garderie avec repas de 9h00 à 17h00
- à la demi-journée cours + repas
- à la journée cours + repas
- le midi avec repas de 11h30 à 14h00
- à la demi-journée comprenant une heure de garderie et une heure de ski dans le jardin d'enfants. (forfait Piou Piou)

Les enfants peuvent être accueillis durant toute la demi-journée. Pour toute absence ou retard imprévu, la famille doit en avertir l'établissement. Aucun remboursement ne sera effectué sur les heures ou jours manqués.

L'accès à la halte garderie est strictement interdit à tout visiteur non autorisé. Les parents sont priés de ne pas pénétrer dans la salle d'activité et d'attendre dans l'entrée. (Sauf cas où le personnel les invite pour favoriser l'adaptation de l'enfant).

L'enfant ne sera rendu qu'aux personnes majeures l'ayant confiées ou aux personnes ayant l'autorité parentale après vérification d'identité.

Il est demandé aux parents de respecter les horaires de fermeture de la halte garderie. Si aucune personne autorisée ne se présente à la fermeture de l'établissement, l'enfant sera confié à l'école de ski dans la maison de Montalbert.

## Le personnel:

La direction de l'établissement est confiée à Madame BAUTRAIT Anne, Educatrice de Jeunes Enfants, diplômée d'Etat.

La directrice est chargée:

- De l'éveil, du développement, du bien être et de la sécurité du jeune enfant.
- Des relations avec les familles.
- De l'encadrement et de l'animation de l'équipe.
- De la collaboration avec les intervenants extérieurs (les moniteurs de ski...).
- De la gestion administrative et financière.
- D'élaborer et de mettre en place des projets destinés à l'enfant en lien à son environnement et sa préparation à la vie sociale.
- De l'encadrement des stagiaires.

Elle est tenue de signaler au directeur de la PMI (Protection maternelle et infantile) tout incident grave survenu dans les locaux de l'établissement ou à l'occasion de son fonctionnement.

Elle doit tenir une fiche personnelle à chaque enfant et un registre de présences journalières qu'elle est tenue de présenter lors des visites de contrôle.

Les membres du personnel d'encadrement sont expérimentés et âgés de plus de 18 ans. **L'équipe** est formée:

- d'une personne titulaire du diplôme d'Etat Educatrice de Jeunes Enfants :  
Madame BAUTRAIT Anne, responsable.
- D'une personne titulaire du diplôme d'Etat Educateur spécialisé:  
Madame CRUSSON Manon qui prendra la responsabilité et la fonction de direction de l'établissement en l'absence de la directrice.
- D'une personne titulaire du Certificat d'Aptitude Professionnelle petite enfance :  
Madame RENAULT Charlotte.
- D'une personne titulaire du Certificat d'Aptitude Professionnelle petite enfance :  
Madame BOULANGER Sandra.

## La surveillance médicale

La halte garderie accueille des enfants en bonne santé.

Tout enfant présentant de la fièvre supérieure à 38° ou une maladie potentiellement contagieuse ne pourra être accueilli. La directrice (ou sa remplaçante) est seule habilitée à refuser un accueil, elle pourra prendre conseil auprès du médecin référent

En cas de fièvre supérieure à 38° ou autre problème de santé survenant à la halte garderie, les parents sont prévenus le plus rapidement possible et il leur sera demandé de venir récupérer leur enfant.

Aucun médicament ne pourra être administré à l'enfant sauf le paracétamol avec une ordonnance au nom de l'enfant et uniquement pour des cas clairement identifiés.

Les enfants sont soumis aux vaccinations obligatoires prévues par les textes en vigueur.

Si l'enfant paraît souffrant au cours de la journée, il peut être rendu à la famille. Celle-ci doit consulter son médecin traitant et avertir la Directrice de l'établissement du diagnostic.

En cas d'urgence, la Directrice de l'établissement pourra faire appel au SAMU. Si le médecin du SAMU juge nécessaire l'hospitalisation de l'enfant, celui-ci sera dirigé vers l'hôpital de Bourg-Saint-Maurice. Vous en serez averti immédiatement par la directrice.

Les parasites (poux, lentes...) ne sont pas les bienvenus à la halte garderie.

En cas de maladie contagieuse, un médecin de l'établissement pourra prononcer l'éviction provisoire de l'enfant en précisant la durée de la mesure,

Si dans la famille, il est avéré un cas de maladie contagieuse soit des enfants, soit des parents, la déclaration doit être faite immédiatement à la Directrice de l'établissement afin que toutes les dispositions soient prises.

Dans les deux cas, un certificat médical doit être présenté lors du retour de l'enfant en établissement

**La surveillance médicale est assurée par le cabinet médical d'Aime :**

**Cabinet médical d'Aime : Docteur Soleil - Immeuble Pessy, 46 rue Cachouriaz - 73 210 Aime  
- Numéro de téléphone 04-79-09-73-78**

Ce cabinet de médecin:

- assure les actions d'éducation et de promotion de la santé auprès du personnel,
- veille à l'application des mesures préventives d'hygiène générale et des mesures à prendre en cas de maladie contagieuse ou d'épidémie ou d'autres situations dangereuses pour la santé,
- assure le suivi préventif des enfants accueillis, et veille sur le bon développement et à leur adaptation dans la structure,

### **L'inscription:**

Les parents doivent s'inscrire auprès de l'école de ski française dans la maison de Montalbert ou directement auprès de la garderie. Dès le jour de leur arrivée le samedi, les familles sont invitées à rencontrer l'équipe à la garderie et remplir la fiche de renseignement de l'enfant.

Les enfants sont accueillis à la garderie si leurs vaccinations sont à jours. Le carnet de santé doit être présenté à la direction lors de l'inscription. Les enfants sont accueillis au club Piou Piou à partir de trois ans.

Les parents doivent impérativement se présenter avec le ticket donné à l'inscription.

## La tarification:

Les formules doivent être réglées lors de l'inscription.

	1 jour	5 jours	6 jours
½ journée	27€	112€	124€
½ journée garderie + repas	58€	260€	283€
Journée garderie + repas	64€	270€	320€
Garderie midi + repas	38€	153€	184€
Ticket essai Piou Piou	43€	151€	164€

Pour les cours de ski Piou Piou, le ticket d'essai est obligatoire, ensuite les différents forfaits sont à prendre et ne sont ni échangeables, ni remboursables.

## Fournitures:

Les enfants doivent arriver propres et avoir pris leur repas ou petit déjeuner.

Pour éviter les erreurs, un sac au nom de l'enfant est recommandé, il comprendra:

- les biberons, le goûter, et éventuellement la collation du matin.
- des couches en nombre suffisant et autres choses permettant la toilette de l'enfant) pour les enfants n'ayant pas acquis la propreté.
- Un sac imperméable destiné à recevoir le linge souillé.
- Les parents doivent fournir pour tous les enfants un équipement complet pour sortir (combinaison, après ski, gants, lunettes de soleil, bonnet, écharpe) ainsi que des vêtements de rechange et des chaussons, au nom de l'enfant.

Les parents doivent fournir le matériel de ski des enfants prenant des cours de ski (ski, casque, chaussures de ski...).

Doudous, tétines et nounours sont les bienvenus (étiquetés au nom de l'enfant).

Les parents sont priés de reprendre toutes les affaires de leurs enfants à la fin de la journée. La halte garderie décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

La responsable établit, après l'inscription de l'enfant à l'ESF, un dossier le concernant